

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00088  
Numéro SIREN : 304 154 628  
Nom ou dénomination : FIVES SYLEPS

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 4875

# **FIVES SYLEPS**

Société par actions simplifiée

Rue du Gallec

Z.I. de Keryado

56100 Lorient

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gaillec  
Z.I. de Keryado  
56100 Lorient

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société FIVES SYLEPS

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIVES SYLEPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de détermination des résultats sur les contrats à long-terme sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 16 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Pascal COLIN

Associé

# I. BILAN AU 31/12/2019

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 736 195	3 654 591	81 604	143 096
Concessions, brevets et droits similaires	1 162 429	1 071 206	91 223	92 627
Fonds commercial	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	498 093		498 093	1 800
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	864 421	96 768	767 654	775 423
Constructions	4 315 047	2 355 672	1 959 375	1 970 056
Installations techniques, mat. et outillage	1 654 169	1 314 513	339 656	187 205
Autres immobilisations corporelles	1 154 198	902 347	251 851	129 593
Immobilisations en cours	252 076		252 076	199 986
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 746		13 746	1 550 372
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	729		729	5 104
Autres immobilisations financières	83 475		83 475	78 675
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 736 102</b>	<b>9 395 097</b>	<b>4 341 005</b>	<b>5 135 462</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	2 318 795	442 415	1 876 380	1 554 266
En-cours de production de biens	638 404		638 404	316 864
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	29 763		29 763	264 541
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	19 680 008	16 675	19 663 333	13 885 359
Autres créances	23 986 446		23 986 446	9 407 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	364 614		364 614	354 905
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	972 418		972 418	1 546 231
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	145 142		145 142	101 162
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 135 589</b>	<b>459 090</b>	<b>47 676 499</b>	<b>27 430 566</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 871 691</b>	<b>9 854 187</b>	<b>52 017 504</b>	<b>32 566 028</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 1 544 380 )	1 544 380	1 544 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 512 147	4 512 147
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )	838 571	905 030
Réserve légale	154 438	154 438
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )	1 054 963	988 505
Report à nouveau		2 323 516
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 390 493</b>	<b>-51 745</b>
Subventions d'investissement	5 674	2 609
Provisions réglementées	72 956	58 686
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 573 623</b>	<b>10 437 566</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	845 010	977 884
Provisions pour charges	67 186	209 777
<b>PROVISIONS</b>	<b>912 196</b>	<b>1 187 661</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 392 176	433 129
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 411 391	767 353
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 937 542	7 103 779
Dettes fiscales et sociales	7 901 212	6 147 394
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 788 579	5 311
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	11 100 785	6 483 835
<b>DETTES</b>	<b>39 531 685</b>	<b>20 940 801</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 017 504</b>	<b>32 566 028</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	53 087 178	3 515 085	56 602 263	28 516 404
Production vendue de services	6 655 563	724 818	7 380 381	6 587 026
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>59 742 741</b>	<b>4 239 903</b>	<b>63 982 644</b>	<b>35 103 430</b>
Production stockée			321 540	-137 579
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 424 017	1 643 956
Autres produits			72 867	63 952
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>65 801 068</b>	<b>36 673 760</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			31 759 225	15 178 806
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-134 752	78 859
Autres achats et charges externes			6 573 302	4 370 525
Impôts, taxes et versements assimilés			887 740	659 952
Salaires et traitements			12 373 104	9 548 824
Charges sociales			5 327 798	4 057 742
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			556 459	891 157
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			447 197	531 835
Dotations aux provisions			589 565	713 778
Autres charges			1 876 153	1 034 618
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>60 255 792</b>	<b>37 066 095</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5 545 276</b>	<b>-392 335</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>121 668</b>	<b>27 081</b>
Produits financiers de participations			2 790	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			18 878	27 081
Reprises sur provisions et transferts de charges			100 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>86 068</b>	<b>43 224</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			86 068	43 224
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>35 599</b>	<b>-16 143</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>5 580 875</b>	<b>-408 479</b>

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>236 072</b>	<b>153 547</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 437	22 906
Reprises sur provisions et transferts de charges	214 635	130 641
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>126 566</b>	<b>100 909</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 875	30 268
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 691	70 641
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>109 506</b>	<b>52 637</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	829 794	
Impôts sur les bénéfices	1 470 094	-304 096
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>66 158 808</b>	<b>36 854 387</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>62 768 314</b>	<b>36 906 132</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 390 494</b>	<b>-51 745</b>

### **III. ANNEXES**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Président.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

#### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

Le 1/1/2019, la société FIVES SYLEPS ROBOTICS a été absorbée par transmission universelle de patrimoine.

Sydel Sedep Italia Srl et Beijong Syleps Food Technologies Co, Ltd, 2 filiales étrangères, ont été liquidées.

L'activité a connu une progression exceptionnelle de 81% en 2019.

#### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles en vigueur en France (règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, 2018-02, 2018-01 et 2017-01), dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

##### **2.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée de 3 à 10 ans selon le type de logiciels et de licences.

Le fonds de commerce acquis inscrit à l'actif n'est pas amorti, sa durée d'utilisation étant non limitée dans la mesure où il n'y a pas de fin prévisible à l'exploitation de l'activité ([règlement ANC n°2015-06](#)). A la clôture de l'exercice, si la valeur actuelle du fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Depuis l'exercice 1993, la société a opté pour la comptabilisation à l'actif des coûts de développement (méthode préférentielle préconisée par le PCG.).

Conformément aux articles R123.186 du code de commerce et 311-3 du PCG n'ont été inscrits à l'actif que les coûts de développement répondant aux six conditions d'activation exigées, à savoir :

- 1- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- 2- L'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- 3- L'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle.
- 4- L'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs.
- 5- L'entreprise dispose des ressources (techniques, financières ou autres) appropriés pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation.
- 6- L'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle en cours de son développement.

En conséquence, les coûts de développement ne répondant pas aux 6 conditions d'activation sont directement comptabilisés en charges.

Pour l'exercice 2019, aucun coût de développement ne répond aux 6 conditions d'activation et n'a donc fait l'objet d'une inscription à l'actif du bilan.

## **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Dans les cas des bâtiments et de certains gros équipements, lorsque plusieurs éléments significatifs constitutifs de ces actifs procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément identifié est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 20 à 40 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Lorsqu'un amortissement dérogatoire est pratiqué en application de textes particuliers, la différence entre cet amortissement et l'amortissement comptable est comptabilisée en provisions réglementées.

### **2.3. Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

### **2.4. Stocks de matières premières et autres approvisionnements**

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition et les stocks de produits fabriqués par la société au coût de production.

Les sorties de stocks sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

### **2.5. Méthodes d'évaluation et de présentation spécifiques aux contrats**

#### Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont définis comme ceux dont le contrôle de la prestation est transféré tout au long de la réalisation. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- leur exécution se déroule sur une durée généralement longue, qui peut recouvrir plusieurs périodes comptables ;
- ils sont spécifiquement négociés dans le cadre d'un projet unique ;
- ils présentent un degré de complexité et/ou d'intégration élevé, impliquant généralement la réalisation d'études spécifiques, ce qui induit l'absence d'usage alternatif au bien ou au service produit à son utilisation par le client ;
- les revenus sont liés à l'atteinte de performances garanties dans des délais définis contractuellement.

La marge à terminaison afférente aux contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés selon la méthode de l'avancement au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Le pourcentage d'avancement applicable à chaque contrat est déterminé par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur les coûts totaux estimés à terminaison.

Les travaux en cours sur contrats à long terme, évalués au coût de production augmenté de la marge à l'avancement, et minorés de la facturation intermédiaire émise, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients ».

Pour les contrats en cours pour lesquels la facturation émise est supérieure au coût de production augmenté de la marge dégagée à l'avancement, l'excédent est inscrit au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance ».

Les avances reçues avant commencement des travaux et non encore imputées sur les facturations intermédiaires en application des termes contractuels sont inscrites au passif dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les pertes à terminaison sont comptabilisées pour leur totalité dès qu'elles deviennent probables. La fraction de la perte à terminaison qui excède la perte écoulée à l'avancement figure au passif du bilan en provision pour risques.

Le stade de 100 % d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée de réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques.

### Vente de biens

Les ventes de biens, tels les équipements, les machines isolées ou les pièces de rechange, ainsi que les prestations de services ponctuelles, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement. Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés au moment du transfert de contrôle. S'agissant d'équipements de production standards, le transfert de contrôle se fait généralement au moment du transfert des risques et avantages.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

Les pertes à terminaison sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles deviennent probables par le biais d'une dépréciation des travaux en cours et, pour le solde, le cas échéant, d'une provision pour risques.

## **2.6. Créances clients**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles incluent les travaux en cours sur les contrats long terme conformément aux dispositions présentées en note 2.5

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

### **2.7. Trésorerie disponible (uniquement si trésorerie nette positive)**

La trésorerie disponible de la société comprend, outre les disponibilités, la créance détenue sur Fives au titre de la convention de trésorerie centralisée en vigueur dans le Groupe (comptabilisée au bilan dans le poste « Autres créances »). Cette dernière est remboursable immédiatement à première demande.

### **2.8. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

### **2.9. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques et charges liés aux obligations légales et contractuelles sur les contrats livrés ou ayant atteint le stade de 100% d'avancement avant la clôture de l'exercice. Le montant des provisions pour garantie est évalué sur la base de données statistiques concernant des contrats similaires, en tenant compte, le cas échéant, des spécificités techniques de l'installation en cause et des risques particuliers y afférents ;
- les pertes à venir sur contrats en cours (pertes à terminaison) ;
- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société.
- les primes à verser à l'occasion de la remise de médailles du travail. Cette provision est calculée par référence à la norme IAS 19. L'évaluation est effectuée, pour les salariés présents à la date de clôture, sur la base d'hypothèses actuarielles tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. L'effet de la variation des hypothèses actuarielles est comptabilisé en résultat de la période.

Les provisions réglementées sont détaillées sur l'état des provisions mais font partie des capitaux propres au bilan.

### **2.10. Transactions en devises étrangères**

Néant

### **2.11. Engagements en matière de retraite**

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- Taux d'actualisation : 1,0%, contre 1,7% à la clôture de l'exercice précédent.

### 3. Notes relatives aux postes de bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Au 31 décembre 2019
Frais d'établissement et de développement	2 590	1 146			3 736
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 086	632	54		1 662
<b>Total</b>	<b>3 676</b>	<b>1 778</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>5 398</b>

Amortissements	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Reclassement	Au 31 décembre 2019
Frais d'établissement et de développement	3 544	111	0		3 655
Autres immobilisations incorporelles	1 054	71	54		1 071
<b>Total</b>	<b>4 598</b>	<b>182</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>4 726</b>

#### 3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Au 31 décembre 2019
Terrains	861	4			864
Constructions sur sol propre	2 988			35	2 953
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	1 136	226			1 362
Installations générales et agencements	322	79		12	389
Installations techniques, matériels et outillages	1 343	313		2	1 654
Autres immobilisations corporelles	610	160		5	765
<b>Total 1 Corporelles</b>	<b>7 260</b>	<b>782</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>7 987</b>
Immobilisations corporelles en cours	200	269	217	0	252
<b>Total 2 Encours Corporelles</b>	<b>200</b>	<b>269</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>252</b>
Acomptes					
<b>Total</b>	<b>7 460</b>	<b>1051</b>	<b>217</b>	<b>54</b>	<b>8 239</b>

Amortissements	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31 décembre 2019
Terrains	85	11		97
Constructions	2 159	232	35	2 356
Installations générales et agencements	267	16	12	272
Installations techniques, matériels et outillages	1 227	90	2	1 315
Autres	610	26	5	631
<b>Total</b>	<b>4 348</b>	<b>375</b>	<b>54</b>	<b>4 671</b>

### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	Valeur Brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions et reclassement	Cessions et reclassement	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31 décembre 2019 31/12/2019
Autres participations	1 650	0	1 637	14		14
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	84	14	13	84		84
<b>Total</b>	<b>1 734</b>	<b>14</b>	<b>1 650</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>98</b>

Les provisions sont les suivantes :

Provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur titres de participations	100		100	
Provisions autres immos financières				
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

Suite à la TUP de Fives Syleps Robotics, les titres auto détenus ont été annulés pour 1537 k€.

Les titres de participation de la société FIVES SYLEPS ITALIA pour 20 k€ ont été soldés suite à sa liquidation le 21/11/2019.

Les titres de participation de Beijing Syleps Food pour 80 k€ ont été soldés suite à sa liquidation le 20/02/2019.

Les titres Fives Syleps Italia et Beijing Syleps Food étaient dépréciés à 100%.

### 3.4. Tableau des filiales et participations :

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)				
FIVES SYLEPS IBERICA	15	62	80	80
Participations (détenues entre 10 et 50 %) :				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute		12		
- Nette		12		
Prêts et avances accordés				
Cautions et avals donnés				
Dividendes encaissés				

### 3.5. Stocks

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Valeurs brutes	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2019
Matières premières	2 319	442	1 876
Marchandises			
Produits finis			
En-cours	638		638
<b>TOTAL</b>	<b>2 957</b>	<b>442</b>	<b>2 514</b>

Provisions sur stocks :

Provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Matières premières	532	442	532	442
Marchandises				
Produits finis				
En-cours				
<b>TOTAL</b>	<b>532</b>	<b>442</b>	<b>532</b>	<b>442</b>

### 3.6. Echéances des créances et des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	84	67	17
Clients et comptes rattachés	19 680	19 660	20
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	12	12	
Etat : impôts et taxes diverses	1 872	1 048	824
Autres créances	22 102	22 102	
Comptes de régularisation	145	145	
<b>TOTAL</b>	<b>43 895</b>	<b>43 034</b>	<b>861</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements de prêts obtenus en cours d'exercice	4		

Les autres créances correspondent principalement au solde du compte courant de trésorerie centralisée avec la société Fives.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	6 392	6 319	73	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 938	10 938		
Personnel et comptes rattachés	3 018	3 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 928	1 928		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 524	2 524		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	431	431		
Autres dettes	1 788	1 788		
Comptes de régularisation	11 101	11 101		
<b>TOTAL</b>	<b>38 120</b>	<b>38 047</b>	<b>73</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	190			

### 3.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les produits à recevoir et les charges à payer s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Immobilisations financières		
Clients et comptes rattachés	5103	1800
Autres créances	122	185
Disponibilités		
<b>TOTAL produits à recevoir</b>	<b>5225</b>	<b>1985</b>
Emprunts et dettes financières	9	3
Fournisseurs et comptes rattachés	613	220
Dettes fiscales et sociales	4503	3074
Autres dettes	5	3
<b>TOTAL charges à payer</b>	<b>5130</b>	<b>3300</b>

### 3.8. Trésorerie disponible

### 3.9. La trésorerie s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Créance de trésorerie centralisée	22032	7272
Valeurs mobilières de placement	365	355
Disponibilités	972	1546
<b>Trésorerie brute</b>	<b>23369</b>	<b>9174</b>
Découverts bancaires		
<b>Trésorerie nette</b>		

### 3.10. Capitaux propres

La composition du capital social a évolué comme suit :

Composition du capital social	2019	2018
<b>Nombre de titres au 1<sup>er</sup> janvier</b>	154438	154438
Augmentation		
Diminution		
<b>Nombre de titres au 31 décembre</b>	154438	154438
Nominal	10	10
<b>Capital social au 31 décembre</b>	<b>1 544</b>	<b>1 544</b>

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Affectation résultat 2018	Résultat 2019	Autres opérations	Distribution de dividendes	31 décembre 2019
Capital social	1 544					1 544
Primes d'émission	4 512					4 512
Ecart de réévaluation	905			-66		839
Réserve légale	154					154
Réserves réglementées						
Autres réserves	989			66		1 055
Report à nouveau	2 324	-52			-2272	
Résultat	-52	52	3390			3390
Subvention d'investissement	3			3		6
Provisions réglementées	59			14		73
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10438</b>	<b>0</b>	<b>3390</b>	<b>17</b>	<b>-2272</b>	<b>11573</b>

### 3.11. Provisions

Rubrique	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Provisions pour garantie	563	615	539	640
Provisions pour litiges	362		162	200
Provisions pour pertes futures sur contrats				
Provisions pour pertes de change				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>				
Provisions sur contrats terminés				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour médailles du travail				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 188	628	904	912
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières	100		100	
Dépréciations des stocks et travaux en cours	532	442	532	442
Dépréciations des créances clients	12	5		17
Dépréciations des autres créances				
<b>DEPRECIATIONS</b>	644	447	632	459
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 831</b>	<b>1076</b>	<b>1 535</b>	<b>1 371</b>
<b>EXPLOITATION</b>		1 070	1 221	
<b>FINANCIER</b>			100	
<b>EXCEPTIONNEL</b>		5	215	

### 3.11 Opérations de fusion et opérations assimilées

Par décision du 08/11/2018 et en vertu de l'article 1844-5 du code civil, Fives Syleps, associé unique, a décidé la dissolution de la société Fives Syleps Robotics. Cette dissolution a été faite sans liquidation et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société Fives Syleps Robotics à Fives syleps, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, soit le 1/01/2019.

Cette dissolution est soumise au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

Cette opération s'est traduite par la constatation à l'actif de Fives Syleps d'un mali de fusion sur actifs incorporels de 498 k€, représentatif du fonds de commerce transmis.

#### 4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

##### 4.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires se présente comme suit :

	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	53087	3515	56 602	28 516
Production vendue de services	6655	725	7 380	6 587
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>59743</b>	<b>4240</b>	<b>63 983</b>	<b>35 103</b>
%	93.37 %	6.63 %	100,00 %	

##### 4.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 1437 K€.

##### 4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 36 k€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>122</b>	<b>27</b>
Produits financiers de participations	3	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19	27
Reprises sur provisions et transferts de charges	100	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>86</b>	<b>43</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	86	43
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>36</b>	<b>-16</b>

#### 4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 110 k€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>236</b>	<b>154</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21	23
Reprises sur provisions et transferts de charges	215	131
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>127</b>	<b>101</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	20	71
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>110</b>	<b>53</b>

#### 4.5. Impôt

La société est membre au 31 décembre 2019 du groupe d'intégration fiscale dont Fives Orsay est devenue la tête de groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (pour rappel, la société était, jusqu'au 31 décembre 2018, membre du groupe d'intégration fiscale dont la tête était Novafives). En application de la convention d'intégration fiscale conclue avec Fives Orsay, la société supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Du fait de cette évolution du groupe d'intégration fiscale, le solde des déficits fiscaux de la société nés au cours de la période de rattachement au groupe d'intégration fiscale de la société Novafives est perdu. En conséquence, pour déterminer son résultat fiscal comme si elle était imposée séparément, la société ne pourra à l'avenir plus imputer lesdits déficits sur son bénéfice fiscal.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	5581	1746	3835
Résultat exceptionnel	110	35	75
<b>Crédits d'impôts</b>	<b>311</b>		<b>311</b>
<b>Total</b>			

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

	31/12/18	31/12/19
Provisions réglementées	16	20
Autres		
<b>Total accroissements futurs</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
Participation des salariés		232
Organic	9	21
Provisions pour pertes à terminaison	57	1
Autres réintégrations		
Déficits reportables fiscalement		
Autres	557	705
<b>Total allègements futurs</b>	<b>623</b>	<b>959</b>

## 5. Autres informations

### 5.1. Effectifs

L'effectif moyen en contrats à durée indéterminée s'analyse ainsi :

*Note : le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile.*

	31/12/18	31/12/19
Cadres	108	137
Employés, techniciens et agents de maîtrise	73	93
Ouvriers	19	24
<b>Total</b>		

### 5.2. Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de surveillance.

L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

### 5.3. Engagements donnés et engagements reçus

#### 5.3.1. Indemnités pour départ en retraite :

Elles sont évaluées à 2433K€ au 31/12/19, contre 1841k€ au 31/12/18.

#### 5.3.2. Avals et cautions :

	31/12/18	31/12/19
Avals et cautions donnés		
Avals et cautions reçus	4489	4 986

Ces engagements sont donnés ou reçus principalement dans le cadre de la réalisation des contrats.

### 5.3.3. Couvertures de change : Néant

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Opération couverte</i>	<i>Devise achetée</i>	<i>Devise vendue</i>	<i>Valeur nominale</i>
Achats à terme de devises	Sur achats fournisseurs			
Ventes à terme de devises	Sur contrats clients			
Garanties de change Coface	Sur contrats clients			

### 5.3.4. Engagements de crédit-bail :

	<i>Valeur d'origine du bien</i>	<i>Dotations aux amortissements théoriques</i>		<i>Valeur nette théorique</i>
		<i>de l'exercice</i>	<i>cumulées</i>	
Terrains				
Constructions				
Installations				
Matériel et outillage				
Autres				
<b>Total</b>				

	<i>Redevances payées</i>		<i>Redevances restant à payer</i>			<i>Prix d'achat résiduel</i>
	<i>De l'exercice</i>	<i>Cumulées</i>	<i>Jusqu'à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	
Terrains						
Constructions						
Installations						
Matériel et outillage						
Autres						
<b>Total</b>						

### 5.4. Consolidation

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Fives Orsay, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 834 149 403), et au sous-périmètre de consolidation de la société Fives, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 542 023 841).

### 6. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture significatif.

**FIVES SYLEPS (« la Société »)**  
Société par actions simplifiée au capital de 1 544 380 €  
Siège social : rue du Gaillec  
Zone Industrielle de Keryado  
56100 Lorient  
304 154 628 R.C.S. Lorient

## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 26 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 9 heures 30, la société FIVES, société par actions simplifiée au capital de 102 723 764 €, dont le siège social est situé 3 rue Drouot, 75009 Paris, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 542 023 841, représentée par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

I. Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président à l'Assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- le projet des nouveaux statuts de la Société.

II. Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :
  - approbation des comptes sociaux,
  - approbation du montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts conformément à l'article 223 quater du même Code.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
3. Approbation des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.
4. Quitus au Président.
5. Modification des statuts de la Société.
6. Pouvoirs pour formalités.

III. Après avoir constaté que :

Le Commissaire aux Comptes et le Comité Social et Economique de la Société ont été dûment informés des projets de décisions qui suivent par email en date du 27 avril 2020 et n'ont pas formulé de commentaires.

## FIVES SYLEPS

IV. A pris en conséquence les décisions suivantes :

### Première décision

L'Associé Unique,

- après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- et pris connaissance des comptes annuels,

approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 3 390 493,23 €.

L'Associé Unique approuve également le montant global de certaines charges non déductibles fiscalement s'élevant à 49 822 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 12 578 €.

### Deuxième décision

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide de verser un dividende de 4 445 456,72 € à l'Associé Unique prélevé de la façon suivante :

- Sur le bénéfice de l'exercice 2019..... 3 390 493,23 €
- Sur le poste « autres réserves »..... 1 054 963,49 €

Total ..... 4 445 456,72 €

Ce dividende sera mis en paiement le 28 mai 2020.

L'Associé Unique constate que, pour les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions de 10 €	Total des dividendes distribués
2016	---	---
2017	154 438	4 999 158,06 €
2018	154 438	2 271 770,96 €

### Troisième décision

L'Associé Unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **FIVES SYLEPS**

### **Quatrième décision**

L'Associé Unique, comme conséquence des décisions qui précèdent, donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion au Président.

### **Cinquième décision**

L'Associé Unique, sur proposition du Président, et après avoir pris connaissance (i) des statuts de la Société en vigueur et (ii) du projet de nouveaux statuts figurant en Annexe des présentes, adopte article par article, puis dans son ensemble les statuts de la Société tels que modifiés par la présente décision.

### **Sixième décision**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à LEXTENSO - PETITES AFFICHES à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



Société FIVES  
représentée par Frédéric SANCHEZ  
Associé Unique

**FIVES SYLEPS**

**ANNEXE**

**STATUTS**

# **FIVES SYLEPS**

Société par actions simplifiée

Rue du Gallec

Z.I. de Keryado

56100 Lorient

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## FIVES SYLEPS

Société par actions simplifiée

Rue du Gaillec  
Z.I. de Keryado  
56100 Lorient

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société FIVES SYLEPS

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIVES SYLEPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de détermination des résultats sur les contrats à long-terme sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 16 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Pascal COLIN

Associé

# I. BILAN AU 31/12/2019

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 736 195	3 654 591	81 604	143 096
Concessions, brevets et droits similaires	1 162 429	1 071 206	91 223	92 627
Fonds commercial	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	498 093		498 093	1 800
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	864 421	96 768	767 654	775 423
Constructions	4 315 047	2 355 672	1 959 375	1 970 056
Installations techniques, mat. et outillage	1 654 169	1 314 513	339 656	187 205
Autres immobilisations corporelles	1 154 198	902 347	251 851	129 593
Immobilisations en cours	252 076		252 076	199 986
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 746		13 746	1 550 372
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	729		729	5 104
Autres immobilisations financières	83 475		83 475	78 675
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 736 102</b>	<b>9 395 097</b>	<b>4 341 005</b>	<b>5 135 462</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	2 318 795	442 415	1 876 380	1 554 266
En-cours de production de biens	638 404		638 404	316 864
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	29 763		29 763	264 541
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	19 680 008	16 675	19 663 333	13 885 359
Autres créances	23 986 446		23 986 446	9 407 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	364 614		364 614	354 905
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	972 418		972 418	1 546 231
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	145 142		145 142	101 162
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 135 589</b>	<b>459 090</b>	<b>47 676 499</b>	<b>27 430 566</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 871 691</b>	<b>9 854 187</b>	<b>52 017 504</b>	<b>32 566 028</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 1 544 380 )	1 544 380	1 544 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 512 147	4 512 147
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : )	838 571	905 030
Réserve légale	154 438	154 438
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )	1 054 963	988 505
Report à nouveau		2 323 516
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 390 493</b>	<b>-51 745</b>
Subventions d'investissement	5 674	2 609
Provisions réglementées	72 956	58 686
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 573 623</b>	<b>10 437 566</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	845 010	977 884
Provisions pour charges	67 186	209 777
<b>PROVISIONS</b>	<b>912 196</b>	<b>1 187 661</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 392 176	433 129
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 411 391	767 353
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 937 542	7 103 779
Dettes fiscales et sociales	7 901 212	6 147 394
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 788 579	5 311
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	11 100 785	6 483 835
<b>DETTES</b>	<b>39 531 685</b>	<b>20 940 801</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 017 504</b>	<b>32 566 028</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	53 087 178	3 515 085	56 602 263	28 516 404
Production vendue de services	6 655 563	724 818	7 380 381	6 587 026
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>59 742 741</b>	<b>4 239 903</b>	<b>63 982 644</b>	<b>35 103 430</b>
Production stockée			321 540	-137 579
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 424 017	1 643 956
Autres produits			72 867	63 952
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>65 801 068</b>	<b>36 673 760</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			31 759 225	15 178 806
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-134 752	78 859
Autres achats et charges externes			6 573 302	4 370 525
Impôts, taxes et versements assimilés			887 740	659 952
Salaires et traitements			12 373 104	9 548 824
Charges sociales			5 327 798	4 057 742
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			556 459	891 157
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			447 197	531 835
Dotations aux provisions			589 565	713 778
Autres charges			1 876 153	1 034 618
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>60 255 792</b>	<b>37 066 095</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5 545 276</b>	<b>-392 335</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>121 668</b>	<b>27 081</b>
Produits financiers de participations			2 790	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			18 878	27 081
Reprises sur provisions et transferts de charges			100 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>86 068</b>	<b>43 224</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			86 068	43 224
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>35 599</b>	<b>-16 143</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>5 580 875</b>	<b>-408 479</b>

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>236 072</b>	<b>153 547</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 437	22 906
Reprises sur provisions et transferts de charges	214 635	130 641
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>126 566</b>	<b>100 909</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 875	30 268
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 691	70 641
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>109 506</b>	<b>52 637</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	829 794	
Impôts sur les bénéfices	1 470 094	-304 096
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>66 158 808</b>	<b>36 854 387</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>62 768 314</b>	<b>36 906 132</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 390 494</b>	<b>-51 745</b>

### **III. ANNEXES**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Président.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

#### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

Le 1/1/2019, la société FIVES SYLEPS ROBOTICS a été absorbée par transmission universelle de patrimoine.

Sydel Sedep Italia Srl et Beijong Syleps Food Technologies Co, Ltd, 2 filiales étrangères, ont été liquidées.

L'activité a connu une progression exceptionnelle de 81% en 2019.

#### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles en vigueur en France (règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, 2018-02, 2018-01 et 2017-01), dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

##### **2.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée de 3 à 10 ans selon le type de logiciels et de licences.

Le fonds de commerce acquis inscrit à l'actif n'est pas amorti, sa durée d'utilisation étant non limitée dans la mesure où il n'y a pas de fin prévisible à l'exploitation de l'activité ([règlement ANC n°2015-06](#)). A la clôture de l'exercice, si la valeur actuelle du fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Depuis l'exercice 1993, la société a opté pour la comptabilisation à l'actif des coûts de développement (méthode préférentielle préconisée par le PCG.).

Conformément aux articles R123.186 du code de commerce et 311-3 du PCG n'ont été inscrits à l'actif que les coûts de développement répondant aux six conditions d'activation exigées, à savoir :

- 1- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- 2- L'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- 3- L'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle.
- 4- L'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs.
- 5- L'entreprise dispose des ressources (techniques, financières ou autres) appropriés pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation.
- 6- L'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle en cours de son développement.

En conséquence, les coûts de développement ne répondant pas aux 6 conditions d'activation sont directement comptabilisés en charges.

Pour l'exercice 2019, aucun coût de développement ne répond aux 6 conditions d'activation et n'a donc fait l'objet d'une inscription à l'actif du bilan.

## **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, notamment les droits de mutation, les honoraires et les frais d'actes.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Dans les cas des bâtiments et de certains gros équipements, lorsque plusieurs éléments significatifs constitutifs de ces actifs procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément identifié est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

- Constructions : 20 à 40 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Lorsqu'un amortissement dérogatoire est pratiqué en application de textes particuliers, la différence entre cet amortissement et l'amortissement comptable est comptabilisée en provisions réglementées.

### **2.3. Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

### **2.4. Stocks de matières premières et autres approvisionnements**

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition et les stocks de produits fabriqués par la société au coût de production.

Les sorties de stocks sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

### **2.5. Méthodes d'évaluation et de présentation spécifiques aux contrats**

#### Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont définis comme ceux dont le contrôle de la prestation est transféré tout au long de la réalisation. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- leur exécution se déroule sur une durée généralement longue, qui peut recouvrir plusieurs périodes comptables ;
- ils sont spécifiquement négociés dans le cadre d'un projet unique ;
- ils présentent un degré de complexité et/ou d'intégration élevé, impliquant généralement la réalisation d'études spécifiques, ce qui induit l'absence d'usage alternatif au bien ou au service produit à son utilisation par le client ;
- les revenus sont liés à l'atteinte de performances garanties dans des délais définis contractuellement.

La marge à terminaison afférente aux contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés selon la méthode de l'avancement au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Le pourcentage d'avancement applicable à chaque contrat est déterminé par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur les coûts totaux estimés à terminaison.

Les travaux en cours sur contrats à long terme, évalués au coût de production augmenté de la marge à l'avancement, et minorés de la facturation intermédiaire émise, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients ».

Pour les contrats en cours pour lesquels la facturation émise est supérieure au coût de production augmenté de la marge dégagée à l'avancement, l'excédent est inscrit au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance ».

Les avances reçues avant commencement des travaux et non encore imputées sur les facturations intermédiaires en application des termes contractuels sont inscrites au passif dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les pertes à terminaison sont comptabilisées pour leur totalité dès qu'elles deviennent probables. La fraction de la perte à terminaison qui excède la perte écoulée à l'avancement figure au passif du bilan en provision pour risques.

Le stade de 100 % d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée de réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques.

### Vente de biens

Les ventes de biens, tels les équipements, les machines isolées ou les pièces de rechange, ainsi que les prestations de services ponctuelles, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement. Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés au moment du transfert de contrôle. S'agissant d'équipements de production standards, le transfert de contrôle se fait généralement au moment du transfert des risques et avantages.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

Les pertes à terminaison sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles deviennent probables par le biais d'une dépréciation des travaux en cours et, pour le solde, le cas échéant, d'une provision pour risques.

## **2.6. Créances clients**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles incluent les travaux en cours sur les contrats long terme conformément aux dispositions présentées en note 2.5

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

### **2.7. Trésorerie disponible (uniquement si trésorerie nette positive)**

La trésorerie disponible de la société comprend, outre les disponibilités, la créance détenue sur Fives au titre de la convention de trésorerie centralisée en vigueur dans le Groupe (comptabilisée au bilan dans le poste « Autres créances »). Cette dernière est remboursable immédiatement à première demande.

### **2.8. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

### **2.9. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques et charges liés aux obligations légales et contractuelles sur les contrats livrés ou ayant atteint le stade de 100% d'avancement avant la clôture de l'exercice. Le montant des provisions pour garantie est évalué sur la base de données statistiques concernant des contrats similaires, en tenant compte, le cas échéant, des spécificités techniques de l'installation en cause et des risques particuliers y afférents ;
- les pertes à venir sur contrats en cours (pertes à terminaison) ;
- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société.
- les primes à verser à l'occasion de la remise de médailles du travail. Cette provision est calculée par référence à la norme IAS 19. L'évaluation est effectuée, pour les salariés présents à la date de clôture, sur la base d'hypothèses actuarielles tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. L'effet de la variation des hypothèses actuarielles est comptabilisé en résultat de la période.

Les provisions réglementées sont détaillées sur l'état des provisions mais font partie des capitaux propres au bilan.

### **2.10. Transactions en devises étrangères**

Néant

### **2.11. Engagements en matière de retraite**

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- Taux d'actualisation : 1,0%, contre 1,7% à la clôture de l'exercice précédent.

### 3. Notes relatives aux postes de bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Au 31 décembre 2019
Frais d'établissement et de développement	2 590	1 146			3 736
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 086	632	54		1 662
<b>Total</b>	<b>3 676</b>	<b>1 778</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>5 398</b>

Amortissements	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Reclassement	Au 31 décembre 2019
Frais d'établissement et de développement	3 544	111	0		3 655
Autres immobilisations incorporelles	1 054	71	54		1 071
<b>Total</b>	<b>4 598</b>	<b>182</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>4 726</b>

#### 3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Au 31 décembre 2019
Terrains	861	4			864
Constructions sur sol propre	2 988			35	2 953
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	1 136	226			1 362
Installations générales et agencements	322	79		12	389
Installations techniques, matériels et outillages	1 343	313		2	1 654
Autres immobilisations corporelles	610	160		5	765
<b>Total 1 Corporelles</b>	<b>7 260</b>	<b>782</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>7 987</b>
Immobilisations corporelles en cours	200	269	217	0	252
<b>Total 2 Encours Corporelles</b>	<b>200</b>	<b>269</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>252</b>
Acomptes					
<b>Total</b>	<b>7 460</b>	<b>1051</b>	<b>217</b>	<b>54</b>	<b>8 239</b>

Amortissements	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31 décembre 2019
Terrains	85	11		97
Constructions	2 159	232	35	2 356
Installations générales et agencements	267	16	12	272
Installations techniques, matériels et outillages	1 227	90	2	1 315
Autres	610	26	5	631
<b>Total</b>	<b>4 348</b>	<b>375</b>	<b>54</b>	<b>4 671</b>

### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	Valeur Brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Acquisitions et reclassement	Cessions et reclassement	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31 décembre 2019
Autres participations	1 650	0	1 637	14		14
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	84	14	13	84		84
<b>Total</b>	<b>1 734</b>	<b>14</b>	<b>1 650</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>98</b>

Les provisions sont les suivantes :

Provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur titres de participations	100		100	
Provisions autres immos financières				
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

Suite à la TUP de Fives Syleps Robotics, les titres auto détenus ont été annulés pour 1537 k€.

Les titres de participation de la société FIVES SYLEPS ITALIA pour 20 k€ ont été soldés suite à sa liquidation le 21/11/2019.

Les titres de participation de Beijing Syleps Food pour 80 k€ ont été soldés suite à sa liquidation le 20/02/2019.

Les titres Fives Syleps Italia et Beijing Syleps Food étaient dépréciés à 100%.

### 3.4. Tableau des filiales et participations :

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)				
FIVES SYLEPS IBERICA	15	62	80	80
Participations (détenues entre 10 et 50 %) :				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute		12		
- Nette		12		
Prêts et avances accordés				
Cautions et avals donnés				
Dividendes encaissés				

### 3.5. Stocks

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Valeurs brutes	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2019
Matières premières	2 319	442	1 876
Marchandises			
Produits finis			
En-cours	638		638
<b>TOTAL</b>	<b>2 957</b>	<b>442</b>	<b>2 514</b>

Provisions sur stocks :

Provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Matières premières	532	442	532	442
Marchandises				
Produits finis				
En-cours				
<b>TOTAL</b>	<b>532</b>	<b>442</b>	<b>532</b>	<b>442</b>

### 3.6. Echéances des créances et des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	84	67	17
Clients et comptes rattachés	19 680	19 660	20
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	12	12	
Etat : impôts et taxes diverses	1 872	1 048	824
Autres créances	22 102	22 102	
Comptes de régularisation	145	145	
<b>TOTAL</b>	<b>43 895</b>	<b>43 034</b>	<b>861</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements de prêts obtenus en cours d'exercice	4		

Les autres créances correspondent principalement au solde du compte courant de trésorerie centralisée avec la société Fives.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	6 392	6 319	73	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 938	10 938		
Personnel et comptes rattachés	3 018	3 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 928	1 928		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 524	2 524		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	431	431		
Autres dettes	1 788	1 788		
Comptes de régularisation	11 101	11 101		
<b>TOTAL</b>	<b>38 120</b>	<b>38 047</b>	<b>73</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	190			

### 3.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les produits à recevoir et les charges à payer s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Immobilisations financières		
Clients et comptes rattachés	5103	1800
Autres créances	122	185
Disponibilités		
<b>TOTAL produits à recevoir</b>	<b>5225</b>	<b>1985</b>
Emprunts et dettes financières	9	3
Fournisseurs et comptes rattachés	613	220
Dettes fiscales et sociales	4503	3074
Autres dettes	5	3
<b>TOTAL charges à payer</b>	<b>5130</b>	<b>3300</b>

### 3.8. Trésorerie disponible

### 3.9. La trésorerie s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Créance de trésorerie centralisée	22032	7272
Valeurs mobilières de placement	365	355
Disponibilités	972	1546
<b>Trésorerie brute</b>	<b>23369</b>	<b>9174</b>
Découverts bancaires		
<b>Trésorerie nette</b>		

### 3.10. Capitaux propres

La composition du capital social a évolué comme suit :

Composition du capital social	2019	2018
<b>Nombre de titres au 1<sup>er</sup> janvier</b>	154438	154438
Augmentation		
Diminution		
<b>Nombre de titres au 31 décembre</b>	154438	154438
Nominal	10	10
<b>Capital social au 31 décembre</b>	<b>1 544</b>	<b>1 544</b>

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Affectation résultat 2018	Résultat 2019	Autres opérations	Distribution de dividendes	31 décembre 2019
Capital social	1 544					1 544
Primes d'émission	4 512					4 512
Ecart de réévaluation	905			-66		839
Réserve légale	154					154
Réserves réglementées						
Autres réserves	989			66		1 055
Report à nouveau	2 324	-52			-2272	
Résultat	-52	52	3390			3390
Subvention d'investissement	3			3		6
Provisions réglementées	59			14		73
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10438</b>	<b>0</b>	<b>3390</b>	<b>17</b>	<b>-2272</b>	<b>11573</b>

### 3.11. Provisions

Rubrique	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Provisions pour garantie	563	615	539	640
Provisions pour litiges	362		162	200
Provisions pour pertes futures sur contrats				
Provisions pour pertes de change				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>				
Provisions sur contrats terminés				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour médailles du travail				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 188	628	904	912
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières	100		100	
Dépréciations des stocks et travaux en cours	532	442	532	442
Dépréciations des créances clients	12	5		17
Dépréciations des autres créances				
<b>DEPRECIATIONS</b>	644	447	632	459
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 831</b>	<b>1076</b>	<b>1 535</b>	<b>1 371</b>
<b>EXPLOITATION</b>		1 070	1 221	
<b>FINANCIER</b>			100	
<b>EXCEPTIONNEL</b>		5	215	

### 3.11 Opérations de fusion et opérations assimilées

Par décision du 08/11/2018 et en vertu de l'article 1844-5 du code civil, Fives Syleps, associé unique, a décidé la dissolution de la société Fives Syleps Robotics. Cette dissolution a été faite sans liquidation et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société Fives Syleps Robotics à Fives syleps, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, soit le 1/01/2019.

Cette dissolution est soumise au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

Cette opération s'est traduite par la constatation à l'actif de Fives Syleps d'un mali de fusion sur actifs incorporels de 498 k€, représentatif du fonds de commerce transmis.

#### 4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

##### 4.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires se présente comme suit :

	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	53087	3515	56 602	28 516
Production vendue de services	6655	725	7 380	6 587
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>59743</b>	<b>4240</b>	<b>63 983</b>	<b>35 103</b>
%	93.37 %	6.63 %	100,00 %	

##### 4.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 1437 K€.

##### 4.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 36 k€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>122</b>	<b>27</b>
Produits financiers de participations	3	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19	27
Reprises sur provisions et transferts de charges	100	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>86</b>	<b>43</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	86	43
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>36</b>	<b>-16</b>

#### 4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 110 k€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>236</b>	<b>154</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21	23
Reprises sur provisions et transferts de charges	215	131
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>127</b>	<b>101</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	20	71
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>110</b>	<b>53</b>

#### 4.5. Impôt

La société est membre au 31 décembre 2019 du groupe d'intégration fiscale dont Fives Orsay est devenue la tête de groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (pour rappel, la société était, jusqu'au 31 décembre 2018, membre du groupe d'intégration fiscale dont la tête était Novafives). En application de la convention d'intégration fiscale conclue avec Fives Orsay, la société supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Du fait de cette évolution du groupe d'intégration fiscale, le solde des déficits fiscaux de la société nés au cours de la période de rattachement au groupe d'intégration fiscale de la société Novafives est perdu. En conséquence, pour déterminer son résultat fiscal comme si elle était imposée séparément, la société ne pourra à l'avenir plus imputer lesdits déficits sur son bénéfice fiscal.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	5581	1746	3835
Résultat exceptionnel	110	35	75
<b>Crédits d'impôts</b>	<b>311</b>		<b>311</b>
<b>Total</b>			

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

	31/12/18	31/12/19
Provisions réglementées	16	20
Autres		
<b>Total accroissements futurs</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
Participation des salariés		232
Organic	9	21
Provisions pour pertes à terminaison	57	1
Autres réintégrations		
Déficits reportables fiscalement		
Autres	557	705
<b>Total allègements futurs</b>	<b>623</b>	<b>959</b>

## 5. Autres informations

### 5.1. Effectifs

L'effectif moyen en contrats à durée indéterminée s'analyse ainsi :

*Note : le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile.*

	31/12/18	31/12/19
Cadres	108	137
Employés, techniciens et agents de maîtrise	73	93
Ouvriers	19	24
<b>Total</b>		

### 5.2. Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de surveillance.

L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

### 5.3. Engagements donnés et engagements reçus

#### 5.3.1. Indemnités pour départ en retraite :

Elles sont évaluées à 2433K€ au 31/12/19, contre 1841k€ au 31/12/18.

#### 5.3.2. Avals et cautions :

	31/12/18	31/12/19
Avals et cautions donnés		
Avals et cautions reçus	4489	4 986

Ces engagements sont donnés ou reçus principalement dans le cadre de la réalisation des contrats.

### 5.3.3. Couvertures de change : Néant

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Opération couverte</i>	<i>Devise achetée</i>	<i>Devise vendue</i>	<i>Valeur nominale</i>
Achats à terme de devises	Sur achats fournisseurs			
Ventes à terme de devises	Sur contrats clients			
Garanties de change Coface	Sur contrats clients			

### 5.3.4. Engagements de crédit-bail :

	<i>Valeur d'origine du bien</i>	<i>Dotations aux amortissements théoriques</i>		<i>Valeur nette théorique</i>
		<i>de l'exercice</i>	<i>cumulées</i>	
Terrains				
Constructions				
Installations				
Matériel et outillage				
Autres				
<b>Total</b>				

	<i>Redevances payées</i>		<i>Redevances restant à payer</i>			<i>Prix d'achat résiduel</i>
	<i>De l'exercice</i>	<i>Cumulées</i>	<i>Jusqu'à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	
Terrains						
Constructions						
Installations						
Matériel et outillage						
Autres						
<b>Total</b>						

### 5.4. Consolidation

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Fives Orsay, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 834 149 403), et au sous-périmètre de consolidation de la société Fives, sis au 3 rue Drouot, 75009 Paris (RCS 542 023 841).

### 6. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture significatif.